



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Dénomination d'une place publique - Secteur Ouest - Quartier de Basseau

DE20180522_25	Conseil municipal du 22 mai 2018
Rapporteuse : Elisabeth LASBUGUES	Télétransmise à la Préfecture le 25 MAI 2018 Affichée le 25 mai 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt deux mai à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 9 mai 2018

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Vincent YOU, M. Philippe VERGNAUD, M. François ELIE, Mme Elise VOUVET, Mme Isabelle LAGRANGE, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme Danielle CHAUVET, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Martine FRANÇOIS-ROUGIER, Mme Véronique ARLOT, Mme Elisabeth LASBUGUES, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Jean-Philippe POUSSET, M. Murat OZDEMIR, Mme Cécile MACULA, Mme Samantha BOURGOGNE, M. Guillaume CHUPIN, Mme Noura LAÏRI, M. Patrick LEMAIRE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, M. Jacky BOUCHAUD, M. Philippe LAVAUD, Mme Françoise COUTANT

Etaient absent(e)s :

M. Rabah ACHARKI, M. Frédéric SARDIN

Ont donné procuration :

- M. Joël GUITTON à M. Patrick LEMAIRE
- M. Patrick BOURGOIN à M. Gérard MARQUET
- M. Denis DEBROSSE à M. Jean-Pol GATELLIER
- Mme Anne-Sophie BIDOIRE à M. Pascal MONIER
- Mme Elisabete SERRALHEIRO à Mme Samantha BOURGOGNE
- M. Arnaud JUIN à M. Philippe VERGNAUD
- Mme Michèle LACROIX-FAYE à Mme José BOUTTEMY
- Mme Brigitte RICCI à Mme Françoise COUTANT
- Mme Catherine PEREZ à M. Philippe LAVAUD

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le Directeur des Affaires Juridiques
Médéric DAVID

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. Jean-Philippe POUSSET

**Dénomination d'une place publique - Secteur Ouest -
Quartier de Basseau**

Développement des Arts et de la
Culture
id : 2178

Conseil municipal
22 mai 2018

25

Rapporteure : Elisabeth LASBUGUES

Dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain (ORU) du secteur ouest, la nouvelle place du quartier de Basseau et les cellules commerciales situées à l'angle des rues Saint Vincent de Paul et Antoine de Conflans (cf en annexe le plan de situation) seront livrées au printemps 2018.

Afin de faciliter le repérage de ce lieu, notamment pour les services de secours, de la Préfecture ou encore les forces de l'ordre, il est envisagé de dénommer cette nouvelle place.

Aussi, il a été décidé d'associer les angoumoisins dans cette démarche en mettant en œuvre une concertation en deux temps autour de cette dénomination.

Un atelier participatif digital avec les élus et les techniciens en lien avec le projet a permis d'établir une liste de propositions de noms, laquelle a été soumise dans un second temps au vote des habitants.

Il s'agit de :

- Place des palabres
- Place de la gabare
- Place de l'espoir
- Place Zulma Carraud

Cette concertation s'est faite par un vote via le site internet de la ville, les réseaux sociaux, et par l'installation de quatre urnes au sein des lieux publics suivants : L'Escale, La Mosaïque, Zarafa et Hôtel de ville pendant la période du 5 au 26 mars 2018.

A l'issue de cette concertation, les habitants se sont exprimés pour le nom suivant : **la Place de l'espoir** (321 voix sur 819).

Au regard des éléments exposés, il vous est donc proposé :

De dénommer « Place de l'espoir », la place située à l'angle de la rue Saint Vincent de Paul et la rue Antoine de Conflans

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en place de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité, adopte la proposition de la rapporteure.

4 abstention(s) : M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, M. Philippe LAVAUD, Mme Catherine PEREZ,

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour

22 mai 2018

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,

l'Adjoint

Pour le Maire,
Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
Adjointe déléguée
Solidarité - Famille
Personnes âgées



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

